



AVIS PUBLIC

CESSION D'UN BIEN IMMEUBLE

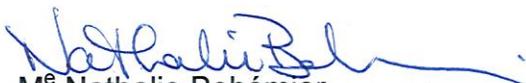
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que la Ville de Terrebonne a aliéné, le 22 mai 2019, à titre gratuit conformément à l'article 29, paragraphe 1.1 de la *Loi sur les cités et villes* et autrement que par enchère ou soumission publique, le bien immeuble suivant:

Immeuble	Acquéreur
Lot 4 599 776 du cadastre du Québec (à l'angle du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance)	Commission scolaire des Affluents

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 28 mai 2019.


M^e Nathalie Bohémier,
Greffière, *par intérim*